

## >>> Quelques précisions

Le CQP :

- > appartient au système général de certification au même titre que les diplômes de l'Education Nationale et les Titres homologués avec lesquels il ne fait en aucun cas doublon mais permet de combler un vide dans le système de certification.
- > est reconnu par la convention collective et valable dans toutes les entreprises de la Branche Professionnelle correspondante,
- > est délivré par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi (CPNE) du Bâtiment et des Travaux Publics, instances reconnues par l'Etat et les partenaires sociaux.

## >>> Informations et Inscriptions

Vous pouvez vous adresser :

au CFC d'Egletons

Madame Christiane NIFLE - Tél : 05 55 93 05 18

c.nifle@cfcegletons.com

Organisme en charge de l'organisation des sessions

Calendrier des sessions et dossiers d'inscription téléchargeables sur :

[www.cfcegletons.com](http://www.cfcegletons.com)



10 rue Washington - 75008 Paris  
T : 01 45 63 26 08  
F : 01 45 63 16 78  
Contact : info@canalisateurs.com

Organisation Professionnelle membre  
de la Fédération Nationale des Travaux Publics

[www.canalisateurs.com](http://www.canalisateurs.com)



# Valoriser votre métier

## grâce au diplôme professionnel

# CQP « Compagnon Canalisateur »



Le Compagnon Canalisateur exécute en équipe, en appliquant toutes les règles de sécurité, des travaux délicats et complexes, dans un environnement souvent difficile, nécessitant une grande technicité, une expérience certaine. Notre profession et nos collaborateurs souffrent souvent d'un manque de reconnaissance et de valorisation.

Le CQP « Compagnon Canalisateur » vous aidera dans cette démarche.

Gérard MAURICE, président de Canalisateurs de France

Michel GADBOIS, président de la Commission Formation de Canalisateurs de France

## >>> Le Certificat de Qualification Professionnelle



Le CQP, **Certificat de Qualification Professionnelle**, est un **DIPLOME** s'adressant au poseur de canalisations confirmé.

Pour poser sa candidature au CQP, aucune formation spécifique n'est requise. On peut donc l'obtenir uniquement sur la base de l'expérience professionnelle. Même si aucun minimum d'ancienneté n'est à justifier, une expérience de 3 ans est souhaitable.

## >>> Engagement de l'Entreprise :

L'entreprise s'assure que le niveau de compétences du salarié est en adéquation avec le niveau requis pour obtenir le diplôme.

## >>> Un CQP, pourquoi ?

Le CQP est un moyen de :

- valoriser notre métier et les hommes qui l'exercent,
- reconnaître la qualité du savoir-faire professionnel de nos compagnons canalisateurs,
- fidéliser nos salariés,
- valoriser l'image de notre entreprise vis à vis de nos clients en mettant en avant la qualification de notre personnel,
- valider officiellement au niveau de la profession les acquis de l'expérience professionnelle.

## >>> Reconnaissance du CQP

L'obtention du CQP « Compagnon Canalisateur » garantit un classement au **Niveau 3 - Position 1 - Coefficient 150** de la Convention Collective Nationale des Ouvriers des Travaux Publics.

## >>> 3 étapes pour l'obtenir



## >>> Les options disponibles

En raison de la diversité des activités liées à la fonction «Compagnon Canalisateur», 3 options sont proposées :

- Adduction d'eau potable (AEP),
- Assainissement,
- Maintenance et entretien des canalisations et branchements AEP.

## Étape 1 : le Carnet de validation des compétences à remplir au sein de l'entreprise

Le carnet est un référentiel de compétences de l'emploi de poseur. Il permet d'évaluer en entreprise les compétences maîtrisées par le candidat. L'entreprise s'engage à ne pas surévaluer ou sous évaluer le canalisateur lors du remplissage du carnet.

Étapes 2 et 3 sur 1 journée.  
Calendrier des sessions disponibles sur [www.cfcegletons.com](http://www.cfcegletons.com) ou [www.canalisateurs.com](http://www.canalisateurs.com)

## Étape 2 : le Questionnaire à choix multiples (QCM)

Il comporte 26 à 35 questions auxquelles le candidat répond. Il permet de vérifier, en complément des compétences observables sur le terrain, les connaissances générales et techniques maîtrisées par le candidat et ses capacités professionnelles.

## Étape 3 : l'entretien avec le jury

Il permet de vérifier et compléter les informations contenues dans le « carnet de validation des compétences » du candidat et les résultats obtenus au QCM.

Le jury est composé de 4 membres :

2 représentants « Employeur » et 2 représentants « Salarié ».

Le jour même, le jury formule son avis, favorable ou non, qui est consigné dans un procès-verbal. Le candidat en est informé. Le procès-verbal est transmis officiellement aux CPNE du BTP, seules instances habilitées à délivrer les CQP.

